

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 08 Juillet, à vingt heures trente-trois, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Georges-de-Luzençon, régulièrement convoqué le mardi dix mai deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Didier CADAUX, le Maire de Saint-Georges-de-Luzençon.

Le Conseil Municipal a désigné M. Jean-Luc BERNARD, secrétaire de séance.

Etaient présents (présentiel et visioconférence) : M. BEAUMONT Yvon, M. BERNARD Jean Luc, M. CADAUX Didier, M. CARNAC Alain, Mme CARRIERE Edith, M. CARRIERE Philippe, Mme CHUREAU Esther, Mme DELMAS Corinne, M. EGEA Frederic, M. GALTIER Samuel, M. GAUFFRE Christian, M. LEPETIT Philippe, M. THOMAS Remi et M. VICENTE Florian.

Etaient excusés : Mme ARIZA Emmanuelle, Mme Fort Dominique, Mme LOPEZ Emilie, Mme MUYS Elisabeth, Mme FAGES Christine.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme ARIZA Emmanuelle	à	Mme DELMAS Corinne
Mme FORT Dominique	à	Mme CARRIERE Edith
Mme LOPEZ Emilie	à	Mme CHUREAU Esther
Mme MUYS Elisabeth	à	M. BERNARD Jean-Luc

COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUITE A LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 MAI 2021

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 Mai 2021 :

- **Délibération n°2021-027 : Question de M. GAUFFRE demandant si le coût annuel de la mise en œuvre de l'indemnité de RIFSEEP a été mesuré ?**

Informations données par Monsieur Le Maire

- La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) récompense l'exercice d'une responsabilité ou d'une technicité particulière attachée à certains emplois, et se traduit par l'attribution de points d'indices majorés supplémentaires en plus de l'indice majoré détenu par l'agent. La NBI est proportionnelle au temps de travail, elle n'a pas augmenté par agent sur les 5 dernières années.
- Le RIFSEEP a été mis en place en 2017 pour 6 agents puis les autres années l'ensemble des agents. Le RIFSEEP mis en place est un montant fixe déterminé par agent et également proportionnel au temps de travail. Le RIFSEEP représente un 13ème mois.

- En ce qui concerne les salaires, l'évolution est automatique par les évolutions des indices. Pour tous les agents, le changement de grade en 2017 est dû à une refonte des grilles de Traitement de Base Indiciaire (= grille de salaire avec des indices bruts et des indices majorés)
- La masse salariale a augmenté de 1,23 % entre 2016 et 2020.
- La somme globale de rémunération a évolué de 10% entre 2016 et 2020.

2016		2017		2018		2019		2020	
Total									
10 agent(s)	NBI 5 967.35 €	9 agent(s)	NBI 5 788.92 €	9 agent(s)	NBI 5 791.77 €	9 agent(s)	NBI 5 791.80 €	8 agent(s)	NBI 5 229.46 €
0 agent(s)	RIFSEEP 0.00 €	6 agent(s)	RIFSEEP 16 062.00 €	12 agent(s)	RIFSEEP 26 703.96 €	11 agent(s)	RIFSEEP 25 941.12 €	13 agent(s)	RIFSEEP 28 329.71 €
17 agent(s)	SALAIRES 305 913.30 €	17 agent(s)	SALAIRES 306 159.99 €	18 agent(s)	SALAIRES 314 516.29 €	20 agent(s)	SALAIRES 306 257.75 €	19 agent(s)	SALAIRES 309 695.57 €
TOTAL 311 880.65 €		TOTAL 328 010.91 €		TOTAL 347 012.02 €		TOTAL 337 990.67 €		TOTAL 343 254.74 €	
		Variation N-1 / N 5.17%		Variation N-1 / N 5.79%		Variation N-1 / N -2.60%		Variation N-1 / N 1.56%	

- **Délibération n°2021-029 : Question de M. GAUFFRE sur la rémunération et les aides du Conseil Départemental pour le poste non titulaire dans le cadre du dispositif P.E.C. :**
Informations données par Monsieur Le Maire
 - Informations données pour la première année complète du dispositif (délibération du 27/02/2020), soit du 01/03/2020 au 28/02/2021 :
 - ✓ Salaire brut chargé total est de 20 429,86 €
 - ✓ Aides reçues : 6 351,38 € (56% au prorata de 20h pour 2020 et au 01/01/21 80% au prorata de 20h)
- **Délibération n°2021-030 : Informations complémentaires sur les astreintes techniques :**
Informations données par Monsieur Le Maire
 - L'astreinte technique est réalisée et indemnisée le week-end à partir du vendredi 16h jusqu'au lundi 8h, et les jours fériés en semaine.
 - Cette astreinte est un roulement entre les agents du service technique, ils répondent au téléphone d'astreinte.
 - En ce qui concerne la semaine : il n'y a pas d'astreinte.
 - S'il y a des appels, ils sont réceptionnés sur le téléphone de Christian.
 - Le téléphone d'astreinte est conservé par Jérôme FABRE en l'absence de Christian (congs, RTT, ...)
 - A aujourd'hui et ce depuis le début (2006), si Christian ou Jérôme interviennent en fonction de leur disponibilité, ils notent leurs heures et les récupèrent (car la délibération ne prend pas en compte la période du lundi 8h au vendredi 16h).
 - L'entretien régulier et la surveillance permanente permettent de minimiser les interventions.
 - Le personnel est conscient du service public à rendre et répond favorablement et autant que faire se peut quand il y a des urgences hors astreintes.

- **Délibération n°2021-033 : Question de M. GAUFFRE : « Dans la délibération de septembre 2020, il y en avait pour 13 850 € HT ? »**

Informations données par M. Florian VICENTE

- La délibération était du 22 mars 2021 et concernait les travaux en vue de l'extinction nocturne de l'éclairage public. En premier alinéa de la délibération, il est noté que « le SIEDA indique un montant des travaux de 13 850 € HT ». Ces travaux consistaient (car finis en juin), à remplacer 25 armoires d'éclairage public sur tout le territoire Saint Georgien afin d'avoir une extinction uniforme sur la commune via une programmation.
- Dans la délibération n°2021-033 du 17 mai 2021, les travaux chiffrés pour 18 529,32 € HT consistent eux au remplacement des ampoules ou des lampadaires avec ballons fluos pour une mise en conformité car les ampoules halogènes ou fluos sont désormais interdites.
- Précision supplémentaire : il y aura des investissements importants avec le projet du carrefour porté par le Conseil Départemental.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du conseil municipal du lundi 17 Mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Délibération n°2021-034 : Mise en place d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP

Présentation faite du projet de délibération par Mme Corinne DELMAS :

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place par délibération le 23 février 2017 et modifié par délibération D2021-027 le 17 mai 2021.

La Direction Générale de l'Administration et de la fonction Publique (DGAFP) a indiqué que l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes prévue par l'arrêté ministériel du 3 décembre 2001 n'est pas cumulable avec le RIFSEEP au sens de l'article 5 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014.

Elle doit être remplacée par une part IFSE, ce qui n'est pas inscrit dans la délibération du 17 mai 2021. Il convient donc de mettre en place une part supplémentaire « IFSE régie ».

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

Contre : 0 voix

Abstention : 2 voix (Christian GAUFFRE et Yvon BEAUMONT)

Pour : 16 voix

Délibération n°2021-035 : Création d'un poste permanent (fonctionnaire ou contractuel)

Présentation faite du projet de délibération par Mme Corinne DELMAS :

La liberté de création des emplois dont disposent les organes délibérants des collectivités territoriales est la conséquence directe du principe constitutionnel de libre administration.

La création d'un emploi résulte obligatoirement d'un besoin de la collectivité. Elle doit répondre à un intérêt public ou à une meilleure organisation du service.

Ainsi, la création de poste permanent est proposée au Conseil Municipal afin de recruter par voie de mutation un agent de service intervenant à l'école.

Cet agent est actuellement titulaire et en disponibilité de la collectivité de Brétigny-sur-Orge et contractuel dans notre collectivité.

Cet agent souhaite finir sa carrière au sein de notre collectivité et régulariser sa situation professionnelle au regard de sa situation personnelle.

Question de M. Christian GAUFFRE : Sera-t-il possible d'avoir le tableau des emplois ?

- Le tableau des emplois et des effectifs sera présenté en Conseil Municipal lorsque le Comité Technique du Centre de Gestion aura été saisi.

La délibération est adoptée à l'unanimité

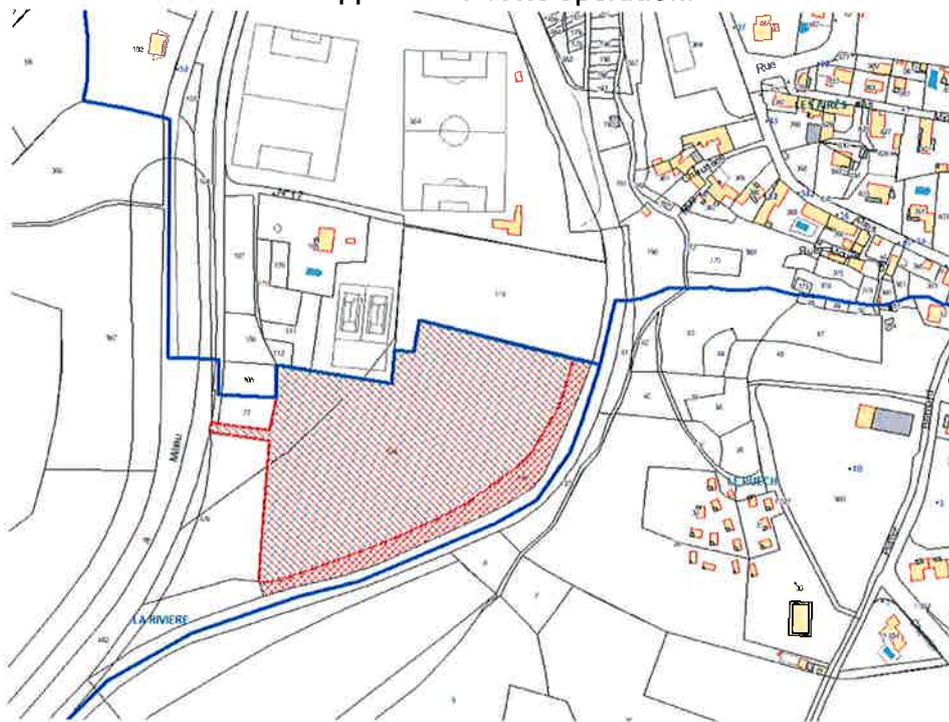
Délibération n°2021-036 : Achat des parcelles D436 et D438, appartenant à Mme SOLIER Anne-Marie

Présentation faite du projet de délibération par Monsieur Le Maire :

Par délibération du 22 Mars 2021, le Conseil Municipal a :

- délibéré sur les démarches d'acquisitions foncières en vue des travaux de la zone d'expansion naturelle des crues du Cernon – site dit « des stades sportifs » ;
- a acté le coût estimatif du projet dont l'achat des parcelles D436 et D438 de Mme SOLIER Anne-Marie ;
- A autorisé Monsieur Le Maire à poursuivre les démarches de négociations ;
- Précisé que les prix définitifs de vente et le plan de financement seront actés par délibérations après accord des parties;

- Autorisé Monsieur Le Maire à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette opération.



Ainsi par ce projet de délibération, Monsieur Le Maire propose d'acter l'achat des parcelles D436 et D438 de Mme SOLIER Anne-Marie d'une superficie totale de 23 267 m², pour un montant de 17 116 €, les frais d'acquisition seront à la charge de la Commune.

Question de M. Christian GAUFFRE : De combien seront les frais d'acquisition ?

- Les frais d'acquisition sont d'environ 10%.

Question de M. Christian GAUFFRE : pour ces parcelles 436 – 438, cela fait en gros 0.73 €/m², qu'en est-il pour la parcelle AA114 contiguë à ces parcelles ?

- Pour la parcelle AA114, les propriétaires ont eu une estimation des Domaines, la Mairie est dans l'attente du retour des propriétaires qui ont demandé une autre estimation.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

Contre : 2 voix (Christian GAUFFRE et Yvon BEAUMONT)
Abstention : 1 voix (Alain CARNAC)
Pour : 15 voix

Délibération n°2021-037 : Cantine scolaire municipale - Changement de prestataire de livraison des repas, mise en place d'un système de réservation en ligne et fixation des tarifs des repas à partir du 1er Septembre 2021

Présentation faite du projet de délibération par Monsieur Le Maire :

- Au vu des attentes des parents en conseils d'école pour une évolution du système de réservation des repas de la cantine scolaire comme dans les autres collectivités avoisinantes, en privilégiant des circuits plus courts et des repas plus du tout industriels,
- Au vu du système actuel de réservation des repas qui ne permet pas aux parents d'avoir une souplesse et visibilité complète de l'état des réservations,

La Collectivité souhaite :

- améliorer la qualité des repas de la cantine scolaire en privilégiant un prestataire utilisant des denrées bio et des circuits courts,
- être en adéquation avec les prestations de restauration scolaire pratiquées sur le territoire de la Communauté de Communes Millau Grands Causses,
- instaurer une refonte de sa politique tarifaire en ce qui concerne la restauration municipale des écoles en arrêtant un dispositif qui prennent en compte la situation financière de chaque famille et rende accessible ce service pour toutes les familles,
- dans un souci de justice, d'équité et de solidarité, le principe du taux d'effort basé sur le quotient familial de la CAF est retenu ;
 - La mise en place d'un taux d'effort permet de rendre les tarifs plus équitables et d'indexer leur évolution sur celle des ressources réelles des familles.
La détermination du taux d'effort a été simulé avec les informations familles de Millau afin d'arriver à une répartition d'environ 1/3 des familles au prix plancher (prix minium de 3,90 €), 1/3 des familles au prix plafond (prix maxi de 5,30 €) et le dernier tiers avec le taux d'effort.
 - Ce nouveau mode de calcul sera applicable à partir du 1er septembre 2021 sur attestation du quotient familial..
- Mettre en place un système de réservation en ligne des repas de la cantine scolaire ainsi que des activités périscolaires.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur :

- Le changement de fournisseur des repas en signant une convention avec la Cuisine Centrale,
- Le changement tarifaire des repas de la cantine scolaire et valider le mode de calcul avec un coefficient d'effort,
- La mise en place du portail famille eTicket de la société Qiis pour la réservation en ligne des repas et activités périscolaires.

Question de M. Christian GAUFFRE : Demande d'explication sur le tableau annexe de la délibération et sur la détermination du prix plafond ?

- Une erreur dans le tableau s'est glissée : 0,45% représente le taux d'effort. La première colonne représente les quotients familiaux.
- Le mode de calcul a été calqué sur celui de Millau, le taux d'effort, les prix plancher et plafond différents ont été validés en commission. Le prix plancher est le prix des repas des années passées, la commission a voulu bloqué le prix plafond à 5,30 € soit 1,40 € de plus par rapport aux 3,90 € de l'an dernier. Le taux d'effort quant à lui a été déterminé sur des statistiques de Millau car la Commune n'a pas accès au quotient familial des familles. Cette tarification englobe la prestation repas de la Cuisine Centrale ainsi que l'encadrement par le personnel communal.
- Pour complément, les représentants des parents d'élèves étaient demandeurs d'une évolution vers la Cuisine Centrale et une gestion plus facile des réservations et des paiements.
- Il est à noter que les familles ne paient aucune activité périscolaire, que ce soit la garderie du matin ou du soir, ou des études surveillées.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

Contre : 0 voix
Abstention : 1 voix (Alain CARNAC)
Pour : 17 voix

Les délibérations sont annexées au présent compte-rendu sommaire.

POINT DES COMMISSIONS

✓ Mme Edith CARRIERE : Commission « Conseil Municipal des Jeunes »

- Le 26 Janvier 2021 ont eu lieu les votes pour les 2 écoles de la commune en respectant les gestes barrières : chaque classe est venue voter, chacune leur tour, dans l'ancienne cantine.
Le dépouillement a eu lieu l'après-midi et tous les élèves ont étaient élus à la majorité.
- Le 12 février 2021 a eu lieu le premier conseil municipal des jeunes dans la salle du conseil pour discussion avec les jeunes élus et la photo officielle des enfants ravis et heureux avec des idées plein la tête.
- Le 6 mars 2021 :
Première action devant la supérette du village pour la collecte nationale des restos du cœur : 170 kg de récolte alimentaire et produits d'hygiène, une bien belle récolte pour une belle cause.....
- 2ème conseil municipal retardé à cause de l'épidémie : les enfants ont pu faire leur dessin sur les déchets, les dessins seront affichés à certains endroits du village dans les prochains jours. Nous avons fini la séance dehors avec une boisson et un paquet de chips pour la convivialité : un moment de partage.
- Inauguration du 1^{er} composteur de quartier avec Elizabeth : les enfants ont adoré ce moment d'échange avec la Com. Com.

✓ Mme Esther CHUREAU : Commission « Associations - Culture - Evènements - SPORTS - Communication - Administration générale »

Cette commission s'est réunie le 12 mai 2021 et souhaite proposer plusieurs évènements :

- Le 13 juillet : repas musical organisé par le foot au stade

REPAS MUSICAL



- Le 14 Juillet : Fête Nationale et commémoration sur la placette et apéritif au jardin de la Mairie (Rendez-vous à 11h au monument aux Morts)
Le Conseil Municipal des enfants sera présent et assistera Monsieur Le Maire pour le dépôt de gerbe
Vous êtes invités à participer à la fête du 14 juillet
Le conseil municipal enfant est aussi convié !
 - Préparation apéritif : je commande déjà deux plaques de pizzas, Il serait bon que quelques-uns d'entre vous viennent m'aider à installer.

- Il faudra aussi une personne pour accueillir les exposants
Exposition d'artistes amateurs Saint Georgiens
 - Le 20 juillet sur la placette à 21H30 : un concert Méditerranéen Quartet en partenariat avec St Georges, Luz 'Arts et Millau Jazz Festival
(https://www.youtube.com/watch?v=yYv_T0y9ERk)
Le 28 juillet : jardin de la Mairie « Site & Sons », Soirée en partenariat avec l'Office de tourisme de Millau Grands Causses, 2 concerts un à 18h et un autre à 20h30
 - Nécessité d'avoir deux personnes qui peuvent aider toute la soirée, merci.
 - Le 20 août : ST GENIEZ DE BERTRAND - 19H30 Apéritif musical et repas tiré du sac - Concert avec GARDENSWING (<https://www.info-groupe.com/gardenswing/>)
 - Les JAM'S 27-28-29 Août : l'écho des avens propose de démarrer les JAM'S vendredi soir début en fanfare avec un défilé carnavalesque dans le village
 - Le Dimanche 5 septembre : LUZ'en SPORTS
 - Les 2 et 3 Octobre : 10ème LUZ 'en BULLES avec concert samedi 2 octobre BRICK à DRACK
 - Fin octobre : SOIREE CABARET en partenariat avec le foot
 - Bibliothèque :
les travaux sont terminés, la nouvelle bibliothèque est quasiment installée. Les échanges avec la bibliothèque départementale ont commencé. Rayon de DVD opérationnel
Le 13 novembre aura lieu une projection de film documentaire 'Orange de JAFFA », et avant la projection un atelier montage vidéo sera proposé.
- ✓ **M. Jean-Luc BERNARD : Commission « Environnement – Tourisme »**
- Extinction de l'éclairage public depuis le 1er juillet (entre 1h00 et 5h00) ,
 - Mise en place de panneaux à l'entrée du village et des hameaux,
 - Installation de système d'éclairage passif dans le village (surtout sur l'avenue).
 - Mise en place du composteur de quartier au niveau du Soleirol en présence des enfants du conseil municipal des jeunes avec distribution aux habitants du quartier d'un bio-seau.
 - Etude en cours avec le PNR pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics – dans l'attente d'un retour.
 - Etude en cours avec la COM-COM pour la mise en place de parcs à vélos sur des points stratégiques dans le village (commerces, gare, stade, ...) – dans l'attente d'un retour.
 - Piégeage des pigeons : report de l'action en fin d'année
 - Inscription pour l'obtention du label zéro phyto de niveau 2 : pratiques ok pour les services municipaux mais il va falloir faire un gros travail de communication.
 - Jardins potagers : une dizaine d'inscriptions à ce jour avec des personnes qui veulent un jardin personnel et d'autres (4 personnes) qui veulent un "jardin partagé". il va falloir mener une réflexion sur la mise en place de ces jardins en tenant compte des contraintes du PLUI. Une réunion sera prévue sur place avec le responsable technique.
- ✓ **M. Remi THOMAS : Commission « Urbanisme – Patrimoine »**
Petit rappel du dernier Conseil Municipal sur le travail entrepris de régularisation d'erreurs ou anomalies cadastrales qui traînent depuis quelques temps. C'est un travail fastidieux.

Régularisation de sections cadastrales privées à passer dans le domaine public ; d'autres du domaine public dans le domaine privé ...

Il faut répertorier tous les sections, faire intervenir un géomètre et faire les actes via un notaire ou Aveyron Ingénierie. Le coût est de 400 à 500 € par acte avec Aveyron Ingénierie et le double minimum chez un notaire. Mais il faut savoir que les notaires ne sont pas intéressés par ces affaires à petits montants et les font très facilement trainer.

Il y a une vingtaine de cas à traiter / régulariser.

Une réunion avec Aveyron Ingénierie a été productive

✓ Mme Corinne DELMAS : Commission « Personnel - Affaires scolaires - Petite enfance »

- ✓ Suite à la commission du 08 juin 2021 et comme vu en début de séance, une délibération a été soumise au Conseil Municipal.
- ✓ Une information sera faite aux parents pour rendre compte des décisions prises pendant le Conseil Municipal.

✓ M. Florian VICENTE : Commission « Finances – Travaux »

- CONCERNANT LES TRAVAUX DE "RESTE A RÉALISER" SUR LE BUDGET 2020 :
 - Réception de la pompe de 60m³/h du Boundoulaou fin juin 2021 – mise en place prévisionnelle fin juillet 2021
 - Nous avons lancé en fabrication les garde-corps pour les ouvrages d'art communaux (mise aux normes) pour :
 - ✓ LE PONT DE LINAS
 - ✓ LE PONT DE VIALGUES
 - ✓ LE PONT DE SERAL
 - Fabrication en avril (pour le même montant que budgétisé en 2020) par CROS (Zone de Vergonhac), et pose par le personnel communal.
 - début des travaux mi-juillet 2021

Budget : AEP / ASSAINISSEMENT – INVESTISSEMENT

Date : Réalisation en Janvier 2021

- Remplacement des gros compteurs sur le réseau d'eau potable (obligation chaque 10 ans par l'Agence de l'Eau), à savoir :
 - Compteur DN 150 sur la sortie du réservoir des Mines
 - Compteur DN 100 sur le départ réseau St Georges du Boundoulaou
 - Compteur DN 80 sur le départ réseau Creissels du Boundoulaou
 - Compteur DN 60 sur le départ réseau ISSIS du Boundoulaou

Budget : AEP / ASSAINISSEMENT – FONCTIONNEMENT

Date : Mai – Juin 2021

- Réhabilitation complète de la station d'épuration des Tilleuls 12 E/H (reprise de l'étanchéité de la fosse toutes eaux et remplacement du support filtrant)
- Opération similaire de réhabilitation sur la station de Linas 10 E/H prévue pour juillet 2021.

Date : Mai 2021

- Sanctuarisation du périmètre de protection immédiat de la source du Boundoulaou (afin de répondre à la visite de diagnostic & rapport de l'hydrogéologue), dans le cadre de la révision des périmètres de protection.

Au mois de juillet, cette clôture a fait l'objet de vandalisme

Date : Mai – Juin 2021

- Nettoyage (et désinfection) annuel du captage et du réservoir des Mines et du Boundoulaou.
- Obligation et préconisation de l'ARS (tracer sur une main courante dans chaque local)

Date : Juin et juillet 2021

- Réparation de 3 fuites sur le réseau d'eau potable (une sur St Geniez de Bertrand de 30 m³/jour, et la deuxième rue Belvezet de 1 m³/heure, la 3ème au branchement Actiatélécom).

Date : Juin 2021

- Réparation de l'automate programmable (blackout suite à de multiples coupures ENEDIS), car la carte d'alimentation n'a pas apprécié.

Date : Juin 2021

- Nettoyage des berges communales du Cernon à proximité du poste de relevage de la station d'épuration.

Date : Juin et Juillet 2021

- Réalisation de plusieurs branchements d'eau potable (nouveau et réhabilitation), sur le hameau de St Geniez de Bertrand et Route de Mayres.

Budget : MAIRIE – FONCTIONNEMENT

Date : Réalisation en Février 2021

- Réfection de la salle de réunion et du couloir de la mairie.

Date : Mars 2021

- A la demande d'un courrier reçu en mairie, nettoyage d'un chemin rural au-dessus de la route de Ménasclé (au-dessus de la maison de Gilles Perez)

Date : Mars 2021

- Remplacement des 14 luminaires de 1500 Watts chacun (passage en LED pour 100 Watts chacune), du boulo-drome ;
- & Scarification des mauvaises herbes et apport de sable sur l'ensemble des terrains.

Date : Mars 2021

- Afin de répondre à un courrier reçu le 8 février, Nettoyage du terrain communal Avenue Bernard Pottier à proximité du pont des Aires. 2 mois après, tout est à refaire...

Date : Mai 2021

- Pose de Dalles de réception antichute sur trois structures de l'aire de Jeux (terrassément - dalle béton - pose de dalles souples)
- Acquisition fournitures sur budget 2020

Date : Juin 2021

- Scarification des mauvaises herbes et reprise des allées de parc de la mairie.
- Pour le 14 juillet, le nettoyage est à refaire à partir du 07 Juillet.

Date : Juin 2021

- Rafraichissement de l'appartement se trouvant à proximité du centre commercial avec la réfection des 3 chambres entre deux locataires
- Pour rappel, la Collectivité gère et loue :
 - six appartements communaux au niveau de la Mairie,
 - 2 appartements communaux : 1 au-dessus de chez la coiffeuse et un derrière la boulangerie (appartement rafraichi),
 - Un bail commercial : le salon de coiffure,
 - 4 baux commerciaux au centre commercial,
 - Des baux commerciaux à la maison de santé.

Date : Mai – juin – juillet - ...

- Le zéro phytosanitaire étant d'actualité, nettoyage manuel de l'ensemble des trottoirs, voiries du village et cimetières.
- Les conditions météo du printemps et début d'été ne facilitent pas la tâche ... idem pour l'entretien des espaces verts / espaces naturels et sportifs

Date : Juin 2021

- Embellissement du village, plantation de 450 pieds de géraniums, des tournesols, roses d'inde, ... d'une valeur de 1 450 € (Serres de Raujolles)

Date : 25 Mai 2021 pendant 4 semaines

- Campagne d'entretien des accotements des routes (épareuse)
- Approximativement 70 km de voiries communales et communautaires

Date : Fin juin 2021

- Mise en place de signalisation sur la commune :
 - de 14 panneaux de signalisation (fournis par le Parc Naturel Régional des Grands Causses ; posés par les agents communaux)
 - Ainsi que des systèmes rétro-réfléchissants
- sur l'ensemble du village par anticipation à l'extinction de l'éclairage public de 1h00 à 5h00.
- Cette extinction de l'éclairage est effective depuis le 1er Juillet 2021.

Budget : MAIRIE – INVESTISSEMENT

➤ Bibliothèque

Entreprise : ZULIANI Commande du 24/03/2021

Montant budgétisé : 1 991,87 € HT Montant facture : 2 141,87 € HT

- Commande du sol plastique à l'identique de la salle existante
- & plinthes (différence entre budget et facturation)
- Fin des travaux (du personnel communal), pour l'agrandissement de la bibliothèque (suppression de cloisons, ouverture entre salles, réfection des peintures (commande du 26/03/2021)

Entreprise : DEMCO Commande du 23/03/2021

Montant budgétisé : 4 158,84 € HT Montant facture : en attente

- Finalisation des travaux pour la bibliothèque municipale (montage des rayonnages) fin mai 2021

➤ Campagne de relamping 2021

Budgétisé : 14 000 € HT

Délibération n°2021-033 du 17 Mai 2021

- La campagne de relamping 2021 permet in fine d'être au environ des 2/3 de remplacement des lampes qui ne sont plus aux normes et / ou excessivement énergivores (plus de 150 watts).
- Le dernier tiers sont des lampes en majorité au sodium, énergivores (entre 100 et 150 Watts), sachant que les lampes LED mises en œuvre actuellement ont une consommation de 30 Watts/h.
- En 2022 – 2023 et 2024 : il est prévu en partenariat avec le SIEDA le remplacement de ce dernier tiers.
- Une réunion prévue ce jeudi matin entre Christian et le SIEDA a permis de faire l'inventaire du reste à réaliser. Le SIEDA nous a informé qu'il n'y a pas d'obligation d'effectuer ces travaux sauf si nous restons dans une dynamique d'économie d'énergie.
- Il faut garder en tête que l'évolution technologique est rapide et peut rendre obsolète demain un type de lampes (style sodium) qui au jour d'aujourd'hui est réparable.

➤ Terrains de tennis

Date : fin juin 2021

Entreprise : EUROQUICK

Commande du 12/04/2021

Montant budgétisé : 9 116.50 € HT

Montant facture : 9 116,50 € HT

- Mise aux normes des équipements sportifs : Réfection des terrains de tennis

➤ Travaux restants à réaliser :

Désignation des travaux	Prévu pour :
Pour les travaux de voirie et ouvrages d'art	
Réfection de la route de Mayres du carrefour à Actia Sodielec (enrobés à chaud)	juillet
Reprise sur 850 ml de la VC d'EBRIAS (GE + revêtement bicouche)	Septembre
Reprise sur 510 ml de la VC de Craissaguet (GE + bicouche) du PN / lotissement	Septembre
Réparation VC de Luzençon sur 100 ml et VC de Mayres sur 380 ml (GE+ bicouche)	Septembre
Travaux de signalisation horizontale ou verticale en agglomération	Septembre
Réfection de l'impasse de 76 m2 sur l'avenue entre Mrs Carnac et Boudes (ciment)	Septembre
Mise en œuvre d'enrobés projetés pour l'entretien 68 T emplois sur VC et Com Com	Septembre - Octobre
Pour les travaux SIEDA	
Modification de l'éclairage et des réseaux BT et Télécom futur carrefour RD 992 /	2022

Désignation des travaux	Prévu pour :
73	
Modif de 100% des armoires "éclairage Public" pour coupure nocturne de 1h00 à 5h00 <i>Délibération du 22 Mars 2021</i>	Fait juin
Campagne 2021 de remplacement des ampoules type ballon fluo en LED <i>Délibération n°2021-033 du 17 Mai 2021</i>	En cours
Pour les travaux de Maçonnerie, VRD, et les équipements	
Reprise de deux murs (en pierres), de soutènement sur St Geniez de Bertrand	Septembre / Octobre
Remplacements des deux Barnums (deux abris 5x8)	fait
Réalisation d'un gazon synthétique sur le Patio extérieur de la cantine	Août

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal est prévu le **jeudi 16 septembre 2021 à 20h30**.

QUESTIONS DIVERSES

M. Christian GAUFFRE a transmis à Monsieur Le Maire les 4 questions suivantes :

Q.1 : Question concernant le dossier d'Autorisation Environnementale.

Le **SMBVTAM** devait déposer le dossier d'**Autorisation Environnementale (AE)** auprès de l'autorité administrative compétente (DDT-M 12) au cours du mois de **juin 2021**.

① Pouvez-vous nous confirmer que ce dossier d'AE a bien été déposé ?

Réponse : Monsieur Le Maire confirme que le dossier d'Autorisation Environnementale a bien été déposé en juin.

② Quand sera-t-il communiqué aux Conseillers Municipaux (cf. question diverse n°2 – pt 3 de la réunion du CM du 22 mars 2021) ?

Réponse : Le dossier est en cours d'instruction dans les services de l'Etat. Il sera disponible et diffusable au moment de l'enquête publique.

En fonction des personnes associées et en fonction des questions, il y a un délai de 2 mois (si un service pose une question, le délai est suspendu et reprend dès la transmission de la réponse).

Q. 2 : Lotissement des " Terrasses des Aires "

*Les deux derniers lots ont été vendus en début d'année 2021. Il serait normal que les Conseillers Municipaux aient connaissance du **bilan financier de l'opération** qui consistait à créer ce lotissement.*

① *Vous serait-il possible de présenter lors du prochain Conseil Municipal le **bilan financier détaillé** « coût / bénéfice » (« dépenses / recettes ») de cette opération et d'indiquer combien cette opération a **rapporté** (ou **coûté**) à la commune ?*

Réponse : Monsieur Le Maire indique qu'il faut dans un premier temps clôturer le budget en fin d'année pour avoir les chiffres.

Le principe du lotissement communal est de ne pas faire de bénéfice lors de la vente.

Le projet ayant duré beaucoup plus longtemps que prévu, le lotissement sera certainement déficitaire.

Q.3 : Rapport Technique PRO EGIS du 16/03/2021.

Lors de la réunion du conseil municipal du 17/05/2021, vous avez indiqué que l'appel d'offres des travaux a été lancé pour une réponse mi-juin.

① *Les réponses attendues mi-juin sont-elles arrivées ?*

Réponse : Monsieur Le Maire confirme que les réponses sont arrivées, il faut attendre les conclusions.

② *Le projet prévu par le rapport technique PRO EGIS du 16/03/2021 pourra-t-il être mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal (cf. question diverse n°1 – pt 1 de la réunion du CM du 17 mai 2021) ?*

Réponse : Une délibération du projet définitif pourrait être prise au prochain Conseil Municipal.

Q.4 : Vestiaire Sportif de Saint-Georges-de-Luzençon.

Lors de la réunion du conseil municipal du 22/03/2021, vous avez indiqué qu'une délibération pourra être organisée lorsque le nouveau plan de financement sera arrêté.

① *Le nouveau plan de financement est-il arrêté ?*

Réponse : L'Appel d'Offres a eu lieu, une procédure de négociations est en cours. La prochaine réunion de la Commission Achats aura lieu le 24 Août 2021. Les résultats seront normalement communiqués à partir de cette dernière date.

② *Quand sera programmée la nouvelle délibération (cf. question diverse n°1 – pt 1 de la réunion du CM du 22 mars 2021) ?*

Réponse : La nouvelle délibération sera programmée si possible au prochain conseil municipal de septembre sous réserve que les résultats de la commission achats aient été communiqués.

✓ Monsieur Le Maire apporte quelques informations complémentaires :

- Il y a un nouveau référent au niveau de la gendarmerie : Major HENICHART Bruno, de la brigade de Millau est remplacé par le gendarme M. HOUDELETTE Lucas.
Pour notre collectivité, ce sont les gendarmeries de Rivière ou la Cavalerie qui interviennent.
- Travaux sur la voie SNCF : la route sera barrée complètement au niveau de la barrière SNCF du 29/08/21 17h au 1^{er} septembre 20h (soit 3 jours et 3 nuits). Information à parfaire avec l'arrêté préfectoral à venir.
Seuls les piétons et les vélos seront autorisés à traverser.
- Eglise de Saint Geniez de Bertrand : lecture faite du propriétaire du château (M. MOLINIE) qui demande la possibilité d'acheter l'église et la sacristie attenante afin de construire un ascenseur.
L'évêché serait d'accord mais la Mairie n'a pas eu d'information par écrit.
M. x indique qu'il laisserait l'accessibilité au site pour les moments de cultes ou des expositions.
Une convention serait peut-être à envisager, les termes de celle-ci à définir.
Le montant de la vente serait symbolique au vu des travaux d'entretien qu'ils seraient nécessaires d'engager si la Commune restait propriétaire.
Monsieur Le Maire souhaite avoir la position des membres du conseil municipal au sujet de cette éventuelle vente.

La séance est levée à 22h56.

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé qu'il est possible d'obtenir auprès de la Mairie, la communication du procès-verbal détaillé et des pièces annexes de la séance du Conseil Municipal du 17 Mai 2021 après approbation lors du prochain Conseil Municipal du 1^{er} Juillet 2021.

Le procès-verbal sera mis en ligne sur le site internet (www.saint-georges-de-luzencon.fr) de la Mairie une fois approuvé.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon,
le 15 Juillet 2021

Le Maire
M. Didier CADAUX

